Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 022-262200744-20260922-83_2026-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-BRIEUC

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2026 à 18h00

Date de la convocation :
07/09/2026

Nombre d'administrateurs en exercice :
Mr le Président + 16 Administrateurs

- **Présents à l'ouverture :**
14

- **Ayant donné procuration :**
2

Transmission en Préfecture le :

Date d'affichage :

L'an deux mille vingt-six à 18h00, le mardi 22 septembre, le Conseil d'administration dûment convoqué s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Victor BONNOT, Président du CCAS .

Membres présents :

Mmes LEMAITRE, CONIN, AMOSSÉ-MEVEL, LE DU, AKTAS, GICQUEL, ILIOU, DE BARACÉ

MM. GUILLOU, CROGUENNEC, LE HINGRAT, BOULDÉ, HENRY, LEWDEN .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. BONNOT donne pouvoir à Mme LEMAITRE .

Mme LE FAUCHEUR donne pouvoir à Mme CONIN .

Absents excusés n'ayant pas donné pouvoir :

M. SOULAS.

Secrétaire de séance :

Mme Nolwenn LE BRETON Directrice par intérim du CCAS .

DÉLIBÉRATION N°16
RAPPORTEUR : Mme LEMAITRE

BUDGET ANNEXE LE PRÉVALLON
AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025

Par délibération en date du 11 juin 2026, le Conseil d'administration a approuvé l'État réalisé des recettes et des dépenses (ERRD) 2025 du budget annexe de l'EHPAD Le Prévallon en concordance avec le compte de gestion transmis par le Trésorier Principal qui confirme en tous points les résultats 2025 du budget annexe de l'EHPAD Le Prévallon pour un montant excédentaire de fonctionnement à hauteur de : + 9 568,45 €.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 022-262200744-20260922-83_2026-DE

Section de fonctionnement	
Recettes de l'exercice :	3 972 208,15 €
Dépenses de l'exercice	3 962 639,70 €
Résultat d'exploitation :	+ 9 568,45 €
Résultat cumulé 2025	***- 137 564,44 €***

Sur la base des éléments ci-dessus présentés,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration,

Présents : 14 Pouvoirs : 2 Total : 16 Exprimés : 16

POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Vote adopté à l'unanimité.

DÉCIDE :

- **DE PROCÉDER à l'affectation définitive du résultat de fonctionnement excédentaire de 9 568,45 € en report à nouveau en section de fonctionnement au Chapitre 002 en recettes à l'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2026 de l'Ehpad Le Prévallon.**

SAINT-BRIEUC Centre Communal D'Action Sociale Côtes d'Armor

Victor BONNOT

Président du CCAS
Maire de Saint-Brieuc
Vice-Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération